

Volley Ball- Beach volley . Le mardi de 17h00 à 18h30 . Compétitions le mercredi après-midi Responsables : <i>M Mandé, M Le Berre</i>	Badminton . Le jeudi de 13h00 à 13h50 . Le mercredi de 13h00 à 14h45 . Compétitions le mercredi après-midi Responsables : <i>Mme Rouillé, M Le Berre</i>	Danse ✂ . Le mercredi de 13h00 à 14h30 (Festival de danse) . Le jeudi de 13h00 à 13h50 Responsable : <i>Mme Guillou</i>
Volley Ball -Le vendredi de 13h00 à 13h50 Responsable : M Fouchet	ASSOCIATION SPORTIVE 2020-2021  COLLEGE KERYVHAN	Escalade . Le mardi de 13h00 à 13h50 . Le mercredi de 13h00 à 15h00 -Compétitions le mercredi après-midi Responsable : <i>M Fauchet</i>
Course d'Orientation . 2 entraînements par mois -le mercredi de 13h00 à 15h45 -Stage de perfectionnement . 4 compétitions : district, départementale, académique, le mercredi à partir de février Responsables : <i>M Mandé, M Baillet</i>		Athlétisme Estival . Compétitions : district, départementale, académique, le mercredi après-midi à partir de fin avril Responsable <i>Mme Rouillé</i>
Basket ball -Le lundi de 13h00 à 13h50 Responsable : M Gargasson	Cross . Cross district le mercredi 18 novembre à Plonéour Lanvern (11h30 à 17h15) . Cross départemental le mercredi 25 novembre à Quimper au Corniguel (9h30 à 15h30) . Cross académique le mercredi 9 décembre à Quimper au Corniguel (9h30 à 15h30) Responsables : <i>M Fauchet, M Mandé, Mme Rouillé</i> Feuille d'inscription cross à télécharger sur le site du collège	Raid Aventure . Le mercredi 7 octobre à Logonna Daoulas de 8h30 à 18h30 -en mai ? Responsable : <i>M Mandé, M Fouchet, M le Berre</i>
Réunion du bureau de l'association sportive : 1 fois par mois le lundi de 13h00 à 13h50 Responsables : professeurs EPS		
Assemblée générale de l'association sportive : le lundi 5 octobre 2020 dans l'amphithéâtre de 13h00 à 13h45. Venez nombreux !		
Les activités de l'association sportive sont régulièrement présentées sur le site du collège : http://www.collegekervihan-fouesnant.ac-rennes.fr/		
Les informations sur les horaires de déplacements, les rdvs, les résultats, les changements de dernière minute... sont aussi visibles sous le préau à l'entrée du self et transmises par pronote.		

Les activités de l'association sportive sont régulièrement présentées sur le site du collège :

<http://www.collegekervihan-fouesnant.ac-rennes.fr/>

Les informations sur les horaires de déplacements, les rdvs, les résultats, les changements de dernière minute... sont aussi visibles sous le préau à l'entrée du self et transmises par pronote.

ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE KERYVHAN

Pièces à Fournir :

- ⇒ Un chèque de 25 euros (30 euros avec tee-shirt personnalisé) pour la licence et la cotisation à l'ordre de « l'Association Sportive Collège KERYVHAN »
- ⇒ L'autorisation parentale signée
- ⇒ L'engagement de l'élève signé

Autorisation Parentale

Je soussigné(e).....

Demeurant.....

Tel fixe..... Portable.....

Mail.....

Autorise mon fils, ma fille,.....

Né(e) le..... Classe.....

A pratiquer la ou les activités suivantes :

- 1.....2.....3.....
- ☐ J'opte pour le forfait cantine « 5 jours » modulable selon le nombre de mercredis
 - ☐ J'opte pour le forfait cantine « 4 jours » et prendrai des tickets à l'unité le mercredi
 - ☐ Autorise les membres de l'équipe médicale d'urgences à réaliser les soins nécessaires à l'état de santé de mon enfant en cas de besoin
 - ☐ Autorise l'Association Sportive à utiliser l'image de mon enfant sur support informatique à usage exclusif des activités du collège

Les activités sportives pratiquées dans le cadre de l'association sportive et de l'UNSS ne nécessitent pas de présentation d'un certificat médical.

Date et signature des parents :

ENGAGEMENT DE L'ELEVE

Je soussigné(e).....m'engage à :

Elève en classe

- ☐ Participer aux entraînements et aux compétitions
- ☐ Prévenir le professeur d'EPS responsable de l'activité en cas d'empêchement
- ☐ M'organiser dans son travail scolaire de façon à compenser les déplacements du mercredi
- ☐ Respecter le règlement intérieur du collège qui reste en vigueur dans le cadre de l'AS
- ☐ Respecter le protocole sanitaire lié au covid 19

Date et signature de l'élève :

Les documents sont à remettre au professeur d'EPS responsable de l'activité